

Annexe 2.731.1 Master en Architecture

Intitulé officiel du programme : *Master in Architecture*

Contenu, objectifs et acquis d'apprentissage

Le Master en Architecture vise à former des architectes opérationnels dans le champ de l'architecture et de l'urbanisme. En approfondissant leurs connaissances théoriques et leur savoir-faire conceptuel, les étudiants sont amenés à examiner les grandes mutations de notre société – de la mondialisation à l'urbanisation, du changement climatique à la pénurie des ressources, de la migration au vieillissement démographique – et de répondre à ces mutations par le projet architectural et urbain. Ainsi, le principe du programme est la recherche par le projet et le projet par la recherche. Il s'adresse à des étudiants munis d'un Bachelor en Architecture (ou des formations équivalentes) et qui ont l'ambition de contribuer à la culture architecturale et de devenir des acteurs de la transition écologique.

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Master en Architecture sera capable de :

- a) Produire une conception architecturale et urbaine à différentes échelles dans un contexte européen, l'accent étant mis sur les aspects stratégiques de la conception ;
- b) Développer des connaissances de la recherche architecturale et urbaine centrées notamment sur l'urbanisation européenne et son contexte social, écologique, économique, politique et culturel ;
- c) Analyser l'impact de la mondialisation sur les villes et les régions, ainsi que produire de la recherche sur l'analyse comparative des typologies d'architecture et d'urbanisation dans le monde.

Le Master en Architecture est proposé par la Faculté des Sciences Humaines, des Sciences de l'Éducation et des Sciences Sociales. Sa langue d'enseignement est l'anglais.

Le Master en Architecture mène au grade de master (niveau 7 du cadre luxembourgeois des qualifications, défini à l'article 69 de la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Accès et admission

Les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Master en Architecture sont :

- A. Maîtrise des langues suivantes au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
 - a. Anglais (C1) - Le niveau B2 peut être également accepté après l'évaluation du portfolio.
- B. Un diplôme de Bachelor en Architecture, urbanisme ou paysagisme d'au-moins cent quatre-vingts (180) crédits ECTS ou une expérience professionnelle en validation d'acquis.

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Master en Architecture est de trente (30).

Les candidatures pour le Master en Architecture sont évaluées individuellement et par rapport aux autres candidatures, par le Directeur de programme et des membres dédiés du personnel académique et administrative. Elles sont évaluées en continu durant toute la période de sélection selon les critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours ainsi que qualité et niveau des résultats universitaires, évalués sur la base des relevés de notes ;
- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de son portfolio académique et la lettre de motivation ;
- c) Adéquation entre les attentes du candidat et l'offre de formation du programme, évaluée sur la base de l'entretien d'admission, de la lettre de motivation et surtout du portfolio des travaux d'étudiant ;
- d) Connaissances et compétences théoriques et conceptuelles en architecture évalués sur la base du CV, du portfolio académique et des relevés de notes obtenues ;
- e) Expérience professionnelle dans le champ de l'architecture le cas échéant, évaluée sur la base du CV et du portfolio académique et professionnel (validation des acquis professionnels).

Tout candidat qui atteint le niveau minimum requis sur la base des critères énumérés ci-dessus et qui est classé en rang utile en fonction desdits critères par rapport aux autres candidatures qualifiées est sélectionné.

Organisation du Programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Master en Architecture est de cent vingt (120). Le Master en Architecture est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de quatre (4) semestres d'études.

Plan d'études (modules)

Master en Architecture : Plan des modules 2022/2023

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
MARCH-115	Design with Integrated Disciplines I	8	1	Obligation	Non	Ang	Cours
MARCH-102.1	Architecture I	6	1	Obligation	Non	Ang	Cours
MARCH-103	European Urbanisation I	4	1	Obligation	Non	Ang	Cours
MARCH-104	Globalisation	8	1	Obligation	Non	Ang	Cours
MARCH-105	Elective courses	4	1	Obligation	Non	Ang	Cours
MARCH-116	Design with Integrated Disciplines II	12	2	Obligation	Non	Ang	Cours
MARCH-108	Architecture II	9	2	Obligation	Non	Ang	Cours
MARCH-109	European Urbanisation II	9	2	Obligation	Non	Ang	Cours
MARCH-117	Design with Integrated Disciplines III ¹⁾	12	3	Obligation	Non	Ang	Cours
MARCH-118	Architecture III	11	3	Obligation	Non	Ang	Cours
MARCH-112	European Urbanisation III	3	3	Obligation	Non	Ang	Cours
MARCH-113.1	Seminar	4	3	Obligation	Non	Ang	Cours
MARCH-114	Design Studio – Master Thesis	30	4	Obligation	Non	n.a.	Thèse

¹⁾ La réussite à l'examen relatif au module « Design Studio III » est la condition préalable à l'inscription de l'étudiant au semestre 4 (Master Thesis).